(11) Numéro de publication:

0 161 183

**A1** 

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 85400783.8

(51) Int. Cl.4: B 44 C 7/02

(22) Date de dépôt: 19.04.85

(30) Priorité: 19.04.84 FR 8406213

- (43) Date de publication de la demande: 13.11.85 Builetin 85/46
- (84) Etats contractants désignés: AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE
- (71) Demandeur: Boulogne, Daniel 14, rue Jean Bonal F-92250 La Garenne Colombes(FR)

(71) Demandeur: Quent, Michel 17, rue Parent de Rosan F-75016 Paris(FR)

- 71) Demandeur: Durand, Dominique 41 bis Villa d'Alésia F-75014 Paris(FR)
- (72) Inventeur: Boulogne, Daniel 14, rue Jean Bonal F-92250 La Garenne Colombes(FR)
- (72) Inventeur: Durand, Dominique 41 bis Villa d'Alésia F-75014 Paris(FR)
- (72) Inventeur: Quent, Michel 17, rue Parent de Rosan F-75016 Paris(FR)
- (74) Mandataire: Corre, Jacques Denis Paul Cabinet Regimbeau 26, Avenue Kiéber F-75116 Paris(FR)

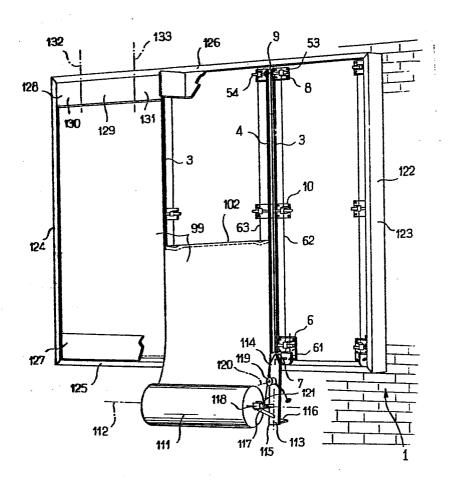
(54) Procédé de montage d'un panneau souple, tel qu'une toile peinte, sur un support approximativement vertical, tel qu'un mur; panneau souple et dispositif pour la mise en œuvre de ce procédé.

d'un panneau souple, tel qu'une toile peinte, sur un support approximativement vertical, tel qu'un mur, ainsi qu'un panneau souple et un dispositif pour la mise en oeuvre de ce procédé.

On dispose sur le support (11) une paire de montants (3, 4) approximativement verticaux, définissant des gorges approximativement verticales parallèles entre elles, ouvertes sur leur longueur par une fente en rétrécissement, et l'on muni deux bords paraliéles d'un panneau souple (99), préalablement décoré, de joncs en surépaisseur ; on engage les

(5) La présente invention concerne un procédé de montage joncs dans les gorges, par l'extrémité inférieure de celles-ci, en engageant dans les fentes les zones du panneau (99) adiacentes aux joncs, et l'on hisse le panneau (99) le long des montants (3, 4) par traction sur son bord supérieur (102) ; ensuite, on met le panneau (99) en tension suivant une direction horizontale par écartement mutuel des fentes des montants (3, 4); ces opérations sont avantageusement pratiquées depuis l'extrémité inférieure des montants (3, 4).

> Application à la décoration de supports approximativement verticaux, notamment de grande hauteur.



FIG\_1

PROCEDE DE MONTAGE D'UN PANNEAU SOUPLE, TEL QU'UNE TOILE
PEINTE, SUR UN SUPPORT APPROXIMATIVEMENT VERTICAL, TEL
QU'UN MUR; PANNEAU SOUPLE ET DISPOSITIF POUR LA MISE
EN OEUVRE DE CE PROCEDE

La présente invention concerne la décoration de supports approximativement verticaux, et notamment de tels supports présentant de grandes dimensions, c'est-à-dire des dimensions de l'ordre de plusieurs mètres à plusieurs dizaines de mètres, aussi bien dans le sens de la hauteur que dans le sens de la largeur, comme c'est le cas des murs aveugles d'immeubles.

Une méthode traditionnelle de décoration d'un tel mur par peinture consiste à, successivement :

- poser un échafaudage couvrant généralement le mur dans son intégralité,
  - nettoyer le mur, ce qui signifie généralement en ôter les enduits éventuels et le gratter,
- dans la plupart des cas appliquer succes15 sivement une couche de plâtre et une couche d'enduit,
  ce qui signifie la pose préalable d'un grillage sur le
  mur,
  - poser une couche d'accrochage puis entoiler celle-ci,
- appliquer une peinture de fond, généralement en deux couches,
  - réaliser le décor désiré,
  - déposer l'échafaudage.

Les inconvénients de cette méthode tradi-25 tionnelle sont nombreux.

Cette méthode nécessite de nombreuses opérations, entraînant la présence sur place d'un personnel abondant, pendant un temps long puisque la décoration d'un mur ancien, de 200 m2 environ, par cette méthode traditionnelle demande environ deux mois et demi, auxquels il convient d'ajouter les retards imposés par les

intempéries éventuelles, entravant l'évolution normale du travail.

Cette méthode est par conséquent coûteuse en temps de main-d'oeuvre et en temps d'immobilisation 5 d'échafaudage, ainsi qu'en matériaux.

En outre, elle nécessite l'intervention, sur l'échafaudage, non seulement des personnels habitués à de telles interventions, mais également des artistes généralement peu habitués à de telles interventions, 10 et qui sont par conséquent beaucoup plus exposés au danger.

Enfin, il est hors de question de démonter les oeuvres ainsi réalisées, que ce soit pour les nettoyer ou les réparer éventuellement, ce qui nécessite une nouvelle installation d'échafaudages, ou qu'il s'agisse de les préserver par exemple lorsque l'on désire redécorer le mur ou les transférer sur un autre support.

Le but de la présente invention est de proposer un nouveau procédé de décoration remédiant 20 dans toute la mesure du possible à ces inconvénients.

A cet effet, la présente invention propose de dissocier du support tel qu'un mur le décor à réaliser sur celui-ci, en réalisant le décor par exemple par peinture sur un panneau souple tel qu'une toile, ou sur 25 plusieurs panneaux de ce type, et en tendant ensuite ce panneau ou ces panneaux à l'état décoré sur le support tel qu'un mur, par l'intermédiaire d'une structure porteuse.

Il est déjà connu de procéder ainsi dans 30 le cas d'un panneau de dimensions suffisamment modestes pour être aisément manipulable, c'est-à-dire dans le cas

- **3**.5%

d'un panneau ne dépassant pas deux ou trois mètres de largeur et de hauteur à l'état tendu sur le support ; à cet effet, on prévoit sur celui-ci un cadre rigide que l'on recouvre du panneau décoré, et sur lequel on fixe ensuite ce panneau par la totalité de sa périphérie, en le tendant, par exemple par laçage.

Cette technique est avantageuse en ce qu'elle permet de réaliser le décor du panneau en atelier, dans des conditions de confort et

10 de sécurité optimales pour les artistes, et à l'abri des intempéries et des retards que ces dernières peuvent entraîner dans le cas de la technique traditionnelle évoquée plus haut ; en outre, la préparation du support peut être limitée à la pose du cadre, puisque

15 l'on peut se dispenser de toute préparation du support dans la zone de celui-ci qui sera couverte par le panneau décoré, avec les avantages que cela entraîne quant à la facilité de mise en oeuvre, quant au coût en

En outre, la récupération du panneau décoré est alors possible.

20 et des échafaudages nécessaires le long du support.

matériaux, et quant au temps de présence des personnels

Toutefois, cette technique paraît difficilement transposable dès lors que l'on envisage la déco25 ration de supports de grandes dimensions, dont la couverture par un panneau unique selon cette méthode nécessiterait de donner à ce panneau des dimensions incompatibles
avec les manipulations nécessaires à sa mise en place
sur le cadre et à sa fixation sur ce dernier à
30 l'état tendu, et dont la couverture au moyen de plusieurs
panneaux juxtaposés, montés sur des cadres eux-mêmes

juxtaposés , nécessiterait des opérations nombreuses, et par conséquent longues sur le support, c'est-à-dire atténuerait considérablement l'un des avantages fondamentaux de cette technique en procurant en outre un résultat médiocre sur le plan esthétique, en raison d'un quadrillage du décor par les limites des panneaux juxtaposés.

En outre, toute intervention sur le décor, telle que nettoyage, réparation, démontage,

10 remontage d'un autre décor, nécessite alors une nouvelle installation d'échafaudages, avec les conséquences que cela implique en manque de commodité, en temps de main-d'oeuvre et en coût d'immobilisation.

Pour remédier à ces inconvénients, la

15 présente invention propose un procédé de montage,
sur un support approximativement vertical tel qu'un mur,
d'un panneau souple tel qu'une toile peinte, présentant
deux paires de bord mutuellement opposés, les bords d'une
première paire étant rectilignes et parallèles lorsque

20 le panneau est à plat et présentant des extrémités
par lesquelles ils se raccordent aux bords de la
seconde paire, caractérisé par la succession des étapes
consistant à :

a)-d'une part constituer, respectivement

le long de l'un et l'autre des bords de la première
paire, deux joncs flexibles de section déterminée qui
présentent des extrémités coïncidant sensiblement avec
celles des bords de la première paire et définissent
des zones d'une épaisseur supérieure à celle des zones
du panneau immédiatement adjacentes, les joncs étant
rectilignes, de longueur déterminée entre leurs

extrémités, et parallèles, espacés d'un écartement déterminé lorsque le panneau est à plat,

- d'autre part constituer sur le support
  deux gorges continues, rectilignes, parallèles, approxi5 mativement verticales, espacées d'un écartement déterminé, et dont chacune présente une section déterminée,
  une extrémité inférieure ouverte, une extrémité supérieure distante de l'extrémité inférieure d'une longueur
  de gorge déterminée, et une fente rectiligne continue
  10 s'étendant approximativement verticalement de l'extrémité
  inférieure à l'extrémité supérieure et constituant pour
  ladite gorge un rétrécissement de largeur déterminée,
- la longueur de chaque gorge étant au moins égale à la longueur d'un jonc respectif et la section de ladite gorge étant apte à contenir celle de ce jonc, ladite largeur étant intermédiaire entre lesdites épaisseurs, et l'écartement entre les gorges étant inférieur à l'écartement entre les joncs,
- b) introduire dans chaque gorge, par l'extrémité inférieure de celle-ci et par l'un des bords de la seconde paire, une zone d'extrémité dudit jonc respectif en engageant dans la fente de cette gorge une zone du panneau immédiatement adjacente à ce jonc,
- c) appliquer une traction vers le haut
  25 audit bord de la seconde paire pour hisser le panneau
  souple moyennant un coulissement des joncs dans les
  gorges et des zones du panneau immédiatement adjacentes
  à ces joncs dans les fentes, jusqu'à ce que les joncs
  soient totalement engagés dans les gorges,

e) écarter mutuellement les fentes des gorges pour tendre le panneau.

On retrouve dans ce cas les avantages liés à la dissociation du décor et de son support, et notamment les avantages liés à la possibilité de réaliser le décor en atelier et la possibilité de récupérer ce décor pour l'installer éventuellement sur un autre support, si désiré.

A ces avantages déjà connus s'ajoutent 10 d'autres avantages, même par rapport à la technique consistant à monter un panneau décoré sur un cadre.

En effet, on remarque que, dès lors que l'on a constitué les gorges sur le support, par exemple en assemblant sur ce dernier des montants munis de 15 telles gorges, ce qui nécessite un travail le long du support sur toute la hauteur de celui-ci et par conséquent généralement l'utilisation d'un échafaudage, toutes les opérations liées à la mise en place du panneau sur le support, c'est-à-dire le hissage de ce panneau 20 puis sa mise en tension, et toutes les opérations liées au démontage du panneau, c'est-à-dire sa détente par rapprochement mutuel des fentes des gorges puis sa descente le long de ces dernières, peuvent aisément être effectuées exclusivement grâce à des moyens disposés 25 au niveau de l'extrémité inférieure des gorges, c'est-àdire grâce à des moyens aisément accessibles sans échafaudage quelle que puisse être par ailleurs la hauteur du support, et même si la hauteur de chaque gorge et la hauteur du panneau coîncident avec cette 30 hauteur de support.

Ainsi, l'utilisation d'un échafaudage n'est nécessaire que lors de la mise en place, sur le support, des montants définissant les gorges, c'est-àdire pendant un temps comparativement court, pendant 5 lequel on peut réaliser le décor en atelier sur le

panneau ; ensuite, toute opération d'entretien, de réparation, de démontage du panneau, de remplacement de celui-ci au moyen d'un autre panneau ne nécessite plus d'échafaudage, ce qui est particulièrement avantageux.

10

15

Un panneau peut être amené à proximité du support à l'état enroulé, puis être déroulé au fur et à mesure de son hissage, son démontage s'effectuant moyennant un enroulement à nouveau, ce qui est particulièrement commode quelles que soient les dimensions du panneau déroulé.

La hauteur du support n'est alors pas critique, puisque l'on peut sans difficulté faire coîncider avec elle la hauteur du panneau considéré à plat ; on évite alors tout hachage du décor dans le sens de la hauteur ; la largeur du support n'est pas non plus 20 critique, dans la mesure où il est possible de prévoir sur ce support autant de paires de gorges continues qu'on le désire pour monter autant de panneaux qu'il est nécessaire pour couvrir ce support également dans le sens de la largeur ; une réalisation astucieuse des 25 gorges de chaque paire et des moyens utilisés pour écarter mutuellement leurs fentes respectives permet alors d'assurer une apparente continuité entre les différents panneaux juxtaposés lorsqu'ils sont à l'état tendu, et par conséquent d'éviter également un effet 30 de hachage du décor dans le sens de la largeur.

Si l'on se réfère à nouveau à l'exemple d'un mur ancien, de 200 m2 environ, et si l'on tient compte de la possibilité de réalisation simultanée du décor, en atelier, et des moyens définissant les 5 gorges, sur le support, la réalisation d'un décor couvrant intégralement ce mur en six panneaux juxtaposés demande une dizaine de jours, à raison d'environ une semaine d'utilisation d'un échafaudage lors de la pose initiale des moyens définissant les gorges, 10 sans risque réel de retard dû aux intempéries, contre deux mois et demi de présence et d'utilisation d'un échafaudage dans le cas de la méthode de réalisation directe du décor sur le support évoquée plus haut, avec dans ce cas risque de prolongation en raison 15 des intempéries puisque ces dernières peuvent empêcher la pose ou le séchage des couches successives de plâtre, d'enduit, de matériau d'accrochage et de peinture.

Le procédé selon l'invention se caractérise par conséquent par une grande rapidité et une grande

20 économie de mise en oeuvre, par une sécurité accrue pour les personnels, par l'obtention de décors d'aspect pratiquement continu quelles que soient leurs dimensions, et par une possibilité intéressante de récupérer ces décors.

En outre, lorsque le support est un mur, le panneau, généralement étanche, ou la juxtaposition étroite de tels panneaux améliore l'inertie thermique de ce mur, ralentit de ce fait les échanges thermiques, et le protège des intempéries ; le cas échéant, on peut même prévoir l'utilisation du panneau ou des panneaux pour dissimuler et protéger une couche d'un matériau

1 1 11

protecteur ou isolant, tel que de la laine de verre, dont on revêt le mur extérieurement.

Néanmoins, les moyens utilisés pour la mise en oeuvre de ce procédé restent simples et économiques, comme il ressortira de la description ci-dessous d'un exemple de mise en oeuvre non limitatif, ainsi que des dessins annexés qui font partie intégrante de cette description.

- La figure 1 montre, en une vue en perspec
  10 tive schématique et partielle, avec arrachement, un
  dispositif comportant trois paires de montants munis
  de gorges pour recevoir trois panneaux souples
  juxtaposés, dont l'un est illustré à l'état monté sur
  l'une des paires de montants, dont un autre est illustré

  15 en cours de hissage sur la paire de montants immédiatement voisine, la troisième paire de montants, voisine
  de la précédente, étant illustrée sans panneau.
- La figure 2 montre une vue de dessus de deux montants voisins, appartenant à des paires de 20 montants différentes, ces deux montants occupant une position de mise en tension du panneau éventuellement associé.
- La figure 3 montre une vue analogue à celle de la figure 2, si ce n'est qu'elle ne montre que l'un des deux montants, dans un état de détente du panneau éventuellement associé.
- La figure 4 montre une vue, en élévation frontale, des extrémités supérieures respectives de deux montants juxtaposés, appartenant à des paires diffé30 rentes, dans l'état de la figure 2.

- La figure 5 montre, en une vue analogue à celle de la figure 4, les extrémités inférieures de ces montants.
- La figure 6 montre une vue en élévation
  5 latérale de l'un des montants, dans une zone intermédiaire, par exemple selon une coupe suivant le plan
  VI-VI de la figure 2.

Sur l'ensemble de ces figures, les montants ont été illustrés dans leur position de montage sur 10 un support 1 supposé plan et vertical, tel qu'une face d'un mur ; cette position de montage servira de référence aux notions de verticalité, d'horizontalité, et de position relative apparaîssant par la suite ; ces notions devront être considérées comme dénuées de tout caractère limitatif, notamment dans la mesure où l'invention peut être mise en oeuvre non seulement sur des supports verticaux, mais également sur des supports présentant une orientation générale s'éloignant plus ou moins de la verticalité.

En outre, bien que le dispositif illustré soit prévu pour le montage de trois panneaux juxtaposés, et comporte à cet effet trois paires de montants, ce nombre n'est pas limitatif et l'on pourrait prévoir selon l'invention le cas d'un seul panneau, avec une seule paire de montants, ou de deux panneaux, avec deux paires de montants, ou de plus de trois panneaux avec le nombre correspondant de paires de montants.

Chacune de ces paires est formée de deux montants de type différent, respectivement 3 et 4, dont chacun peut être juxtaposé à un montant de l'autre type s'il s'agit d'une paire intermédiaire de montants, comme

34 4 4 12 C

il ressort de la figure 1 ainsi que de chacume des figures 2 à 5 où, pour des raisons de clarté, on a illustré deux montants 3, 4 voisins mais appartenant à des paires différentes, montés sur le support 1 par l'intermédiaire de moyens communs 5, mais dont un homme du métier déduira aisément une forme de réalisation de moyens de montage propres à chaque montant 3 ou 4 respectivement utilisables aussi bien pour monter des montants 3 et 4 ainsi juxtaposés que pour monter les montants 3, 4 extrêmes auxquels aucun autre montant n'est juxtaposé.

Les moyens de montage 5 propres à chaque paire de montants juxtaposés 3, 4 ou à chaque montant considéré isolément sont avantageusement répartis sur toute la hauteur de ces montants et comportent avanta15 geusement une platine inférieure de montage 6, disposée à proximité de l'extrémité inférieure 7 des montants, et une platine supérieure de montage 8, disposée à proximité de l'extrémité supérieure 9 des montants; selon la hauteur de ces derniers, ces moyens de montage 5 peuvent 20 en outre comporter une platine intermédiaire 10, sensiblement à mi-hauteur des montants, ou plusieurs de ces platines intermédiaires 10 réparties sur la hauteur des montants.

Chaque platine est solidarisée avec le sup25 port 1 par l'intermédiaire de moyens autorisant une
coplanéarité entre les platines associées à un même
montant ou à deux montants voisins appartenant à des
paires différentes, ainsi qu'un alignement vertical entre
ces platines; ces moyens comportent par exemple, comme
30 il apparaît à la figure 6 dans le cas d'une platine intermédiaire 10, deux rails creux 11 et 12 présentant une

section intérieure en Q , lesquels sont fixés sur le support 1 par l'intermédiaire de cales d'épaisseur respectives13, 14 de telle sorte que ces rails 11 et 12 soient disposés horizontalement, parallèlement entre eux, strictement à l'aplomb l'un de l'autre ; à l'intérieur de chacun de ces rails 11 et 12 sont engagées les têtes respectives telles que 15 et 16 de boulons tels que 17 et 18 dont la position peut ainsi être réglée suivant la direction horizontale du rail respectif, et dont chacun présente une tige, respectivement 19 ou 20, sortant 10 horizontalement du rail à l'opposé du support 1 pour s'engager dans un alésage respectif approprié de la platine telle que 10 et recevoir au-delà de celle-ci un ensemble rondelle-écrou 21, 22 de serrage de la platine telle que 10 contre le rail ; comme il ressort de l'examen de 15 la figure 5, illustrant une platine inférieure 6, montée -de même qu'une platine supérieure 8 de la même façon, ... chacun des alésages tels que 23 ainsi prévus pour le passage, dans une platine, de la tige d'un boulon de 20 solidarisation avec un rail de liaison avec le support 1 présente une forme oblongue suivant la direction verticale afin de permettre un réglage de la position de la platine dans le sens de la hauteur par rapport au support 1. Chacune des platines superposées 6, 8,

éventuellement 10, porte pour chacun des montants qui lui sont associés au moins un palier respectif d'articulation mutuelle autour d'un axe vertical, les axes verticaux ainsi définis pour un même montant par chacune des platines étant alignés grâce à un réglage approprié de la position de ces platines par rapport au support 1.

Ainsi, la platine supérieure 8 plus particulièrement visible aux figures 2 et 3 présente un
palier 24 d'axe vertical 25 pour l'articulation du
montant 3 sur elle, et un palier 26 d'axe vertical 27
pour l'articulation du montant voisin 4, les deux axes
25 et 27 étant situés à une distance d l'un de l'autre,
dans un même plan parallèle au support 1.

Par l'ensemble des paliers coaxiaux 24 des différentes platines superposées 6, 8, 10 est articulé sur ces dernières, autour de l'axe 25, un volet plat 28 qui présente un plan moyen passant par l'axe 25 et fait partie intégrante de l'un 3 des montants ; de même, sur l'ensemble des paliers coaxiaux correspondant au palier 26 et associés aux différentes platines 6, 8, 10 superposées est articulé sur ces dernières, autour de 15 l'axe 27, un volet plat 29 présentant un plan moyen passant par l'axe 27, lequel volet fait partie intégrante du montant 4 voisin du montant 3 ; les deux volets 28 et 29 sont disposés d'un même côté des platines 8, 6, 10 associées, à l'opposé du support 1 ; ils peuvent notamment occuper, 20 indépendamment l'un de l'autre une position illustrée à la figure 2, dans laquelle ils sont perpendiculaires aux platines, et une position illustrée à la figure 3, dans laquelle l'un et/ou l'autre est incliné, par rapport à cette position perpendiculaire, vers l'autre montant de la même paire, c'est-à-dire dans le sens d'un éloignement relatif des volets 28 et 29 voisins appartenant à des paires de montants différentes lorsque deux montants de paires différentes sont montés sur des platines communes comme il est illustré.

Naturellement, les platines correspondant à un seul 30 montant, par exemple un montant extrême, portent des paliers définissant un axe unique de pivotement pour un volet unique faisant partie intégrante de ce montant.

41 1 F . 3 14

Chacun des montants 3 et 4 est formé de l'association solidaire, avec le volet correspondant 28, 29, de deux profilés verticaux qui s'étendent sur toute la hauteur de ce montant et présentent une section constante dans un quelconque plan de coupe horizontal; ces profilés peuvent être réalisés par pliage de tôle, ou encore par extrusion, le cas échéant en une seule pièce.

Ainsi, le montant 3 comporte un profilé 30 dont toute section horizontale présente la forme 10 d'un S, définie par une première aile plate 31, solidarisée avec le volet 28, à plat contre celui-ci, du côté de celui-ci tourné vers le volet 29 du montant 4 voisin appartenant à une paire de montants différente de celle à laquelle appartient le montant 3 s'il s'agit de montants articulés sur des platines communes 6, 8, 10, ou plus généralement sur le côté de ce volet 28 situé à l'opposé de l'autre montant de la même paire ; le long d'un pli rectilique vertical 32 situé plus loin de l'axe 25 que la limite extrême du volet 28 dans le sens d'un éloignement par rapport à cet axe se raccorde à l'aile 20 31 une aile 33 également plate, disposée à 90° par rapport à l'aile 31 et tournée à l'opposé du volet 28 ; le long d'un pli rectiligne vertical 34, cette aile 33 se raccorde à l'opposé du pli 32 à une aile 35 également plate, située du côté de l'aile 33 opposé à l'aile 31, 25 en oblique par rapport à l'aile 33 de telle sorte qu'un prolongement virtuel, plan, de cette aile 35 coupe un prolongement virtuel, plan de l'aile 31 du même côté de l'aile 33 que cette aile 31 ; dans le sens d'un 30 éloignement par rapport au pli 34, l'aile 35 est délimitée

par un bord vertical 36 qui définit la zone du montant 3

la plus éloignée de l'axe 25 ; par ailleurs, le montant 3 comporte, de façon solidaire avec le profilé 30, un profilé 36 présentant quant à lui la forme d'un L lorsqu'il est vu en coupe par un quelconque plan horizontal, 5 cette forme en L étant définie par deux ailes 37 et 38 plates, se raccordant à angle droit le long d'un pli rectilique, vertical 39 et situées intégralement du même côté de l'aile 33 que l'aile 31 ; l'aile 37 est perpendiculaire à cette aile 31 à laquelle elle est adjacente le long d'un bord rectiligne vertical 40 par lequel 10 l'aile 37 est solidarisée avec l'aile 31 par exemple par soudure localisée, à distance du pli 32 de telle sorte qu'il subsiste un espace entre l'aile 33 du profilé 30 et cette aile 37 du profilé 36 ; on remarquera que des épargnes telles que 41 peuvent être aménagées dans 15 l'aile 37 du profilé 36 le long du bord 40 de celui-ci en vue du passage de têtes 42 de boulons 43 de solidarisation mutuelle du profilé 30 et du volet 28 ; l'aile 38 du profilé 36 est quant à elle disposée parallèlement à l'aile 31 du profilé 30 suivant un plan moyen parallèle à l'aile 31 de ce dernier et passant par le bord extrême 36 de l'aile 35, l'aile 38 étant toutefois limitée vers ce bord 36 par un bord 44 rectiligne, vertical, distant du profilé 30 et notamment du pli 34 de celui-ci sur toute la hauteur des profilés 30 et 36 de telle sorte que subsiste sur toute cette hauteur une fente rectiligne, verticale, 45 de largeur e, définissant un rétrécissement entre une gorge 46 rectiligne, verticale que les profilés 30 et 36 définissent entre eux à l'intérieur du montant 3, et l'extérieur de cette gorge 46 ; la gorge 46 et la fente 45 sont ouvertes en continu

sur toute la hauteur du montant 3, ainsi qu'aux deux extrémités de celui-ci.

De même, le montant 4 est formé de l'association solidaire, avec le volet 29 de deux profilés 47 et 48 éventuellement réalisés en une seule pièce, lesquels définissent entre eux une gorge 49 rectiligne, verticale, s'étendant de façon continue sur toute la hauteur du montant 4, cette gorge 49 s'ouvrant vers l'extérieur via une fente 50 également rectiligne et verticale, s'étendant en continu sur toute la hauteur du montant 4 en définissant un rétrécissement pour la gorge 49 ; comme la gorge 46 et la fente 45, la gorge 49 et la fente 50 sont ouvertes vers le haut et vers le bas.

Si l'on se réfère à deux montants 3, 4 15 voisins mais appartenant à des paires différentes, en se référant à la figure 2 où les volets 28 et 29 sont disposés parallèlement l'un à l'autre, les profilés 47 et 48 sont respectivement symétriques du profilé 30 20 et du profilé 36 par rapport au plan vertical de coupe VI-VI constituant un plan de symétrie pour les platines superposées 6, 8, 10 et qui est disposé perpendiculairement à celle-ci ainsi qu'au support 1, à mi-distance entre les axes 25 et 27 ; si l'on se réfère aux deux 25 montants 3 et 4 d'une même paire, les profilés 47 et 48 du montant 4 de cette paire sont également symétriques des profilés 30 et 37 du montant 3 de cette paire, par rapport à un plan vertical perpendiculaire au support 1 et situé à mi-distance entre les axes respectifs 25 et 27 d'ar-30 ticulation de cesmontants sur les platines correspondantes, lorsque les volets 28 et 29 correspondants sont disposés

perpendiculairement aux platines respectives; on a désigné par 51 l'aile du profilé 47 correspondant par symétrie à l'aile 35 du profilé 30, et par 52 le bord rectiligne, vertical de cette aile 51 correspondant par symétrie au bord 36 du profilé 30.

A chacun des montants 3, 4 sont associés des moyens pour faire pivoter ce montant sur les platines correspondantes, autour de l'axe respectif 25, 27, entre les deux positions privilégiées définies plus haut.

10 Ces moyens sont avantageusement constitués par des vérins tels que 53 et 54, dont chacun est associé à un montant et à une platine respective ; les tiges des vérins 53 associés au montant 3 mais correspondant aux différentes platines 6, 8, 10 sont arti-15 culées sur le volet 28 autour d'un axe vertical commun 55, du côté de ce volet 28 opposé à l'aile 31 du profilé 30, alors que les corps de ces vérins sont articulés sur des étriers 56 respectifs des différentes platines, autour d'un axe vertical commun 57 également 20 situé de ce côté du volet 28 ; de même, les vérins 54 associés au montant 4 et correspondant aux différentes platines 6, 8, 10 sont articulés par leurs tiges autour d'un axe vertical commun 58 sur le volet 29, du côté de celui-ci opposé au profilé 47, et par leurs corps 25 sur des étriers 59 solidaires de la platine 8, autour d'un axe vertical commun 60 situé du même côté du volet 29.

Les vérins ainsi associés à un même montant sont avantageusement munis de moyens de commande communs, 30 mais indépendants de ceux des vérins associés à un autre montant ; ces moyens de commande sont avantageusement

disposés à proximité de l'extrémité inférieure des montants, comme on l'a schématisé en 61, aux figures 1 et 5, en ce qui concerne les moyens de commande des vérins 53 associés à un montant 3 ; le type des vérins 53 et 54 et de leurs moyens de commande 61 est choisi de façon à assurer une identité de positionnement des vérins associés à un même montant ; à titre d'exemple non limitatif, on peut choisir comme vérins 53 et 54 des vérins mécaniques, commandés par l'intermédiaire de liens souples 62, 63 dont chacun est respectivement associé aux 10 vérinscorrespondant à un même montant et peut être manoeuvré, dans le sens de la sortie ou de la rentrée des tiges de ces vérins dans leur ensemble, par manuelle sur un treuil constituant alors les moyens 15 61 respectivement associés à ce montant.

A chacun des montants est également associée, au-dessus de l'extrémité supérieure des profilés de celui-ci, une poulie 64 portée à la rotation, autour d'un axe horizontal 65, par une chape 66 elle-même portée à la rotation,
20 autour d'un axe 67, par une potence 68 solidaire du volet 28 ou 29 de ce montant; l'axe 67 est placé à l'aplomb de l'aile du profilé 36 ou 48 qui est perpendiculaire à ce volet, de telle sorte que la poulie chevauche cette aile en présentant une partie de sa gorge
25 69 au-dessus de la gorge 46 ou 49 du montant 3 ou 4 correspondant, et une autre partie de sa gorge 69 au-dessus d'une zone située entre cette aile et les platines associées 6, 8, 10.

Ainsi, la poulie 64 porte par sa gorge 66, 30 moyennant un contournement de 180°, un lien souple 70 par exemple en acier, dont un brin 71 tombe verticalement manaa\_\_

à l'intérieur de la gorge 46 ou 49 du montant et dont l'autre brin 72 tombe verticalement à l'extérieur de cette gorge; le lien souple présente ainsi une extrémité à l'intérieur de la gorge 46 ou 49 du montant et une extrémité à l'extérieur de cette gorge, sa longueur à l'état rectiligne entre ces deux extrémités étant sensiblement voisine de la hauteur du montant; à chacune de ses extrémités, le lien porte une cosse, respectivement 73 en ce qui concerne le brin 71 et 74 en ce qui concerne le brin 72 comme il ressort notamment de la figure 6; avantageusement, les deux cosses 73 et 74 sont reliées entre elles par un deuxième lien souple 75 contournant le profilé 36 ou 48 à l'extrémité inférieure du montant.

Egalement, à proximité de cette extrémité

inférieure, le volet 28 ou 29 porte, par l'intermédiaire
de moyens connus en eux-mêmes, offrant une possibilité
de réglage de positionnement suivant une direction
verticale et d'immobilisation dans l'une quelconque des
positions accessibles par ce réglage, un crochet 76
susceptible de recevoir la cosse 74 du brin 72 pour
immobiliser celui-ci, par rapport au montant correspondant, dans une position dans laquelle l'autre cosse 73
est située à l'extrémité supérieure de la gorge 46 ou
49 de ce montant, la longueur du lien 70 entre ses
deux extrémités comme la position du crochet 76 étant
choisies telles qu'il en soit ainsi.

)

Enfin, au-dessus de l'extrémité supérieure et en dessous de l'extrémité inférieure des profilés du montant respectif, chacun des volets 28 et 29 porte de façon 30 solidaire une patte, respectivement 77 ou 78, servant à la solidarisation à l'état tendu, avec ce volet, d'un câble respectif 79 ainsi disposé de façon rectiligne, verticalement, à l'intérieur d'un prisme virtuel défini, respectivement dans le cas d'un montant 3 ou d'un montant 4, par les ailes 33 et 35 du profilé 30, par le prolongement virtuel plan de l'aile 31 de ce profilé et par un plan parallèle à l'aile 33 de ce profilé et passant par le bord 36, ou par l'aile du profilé 47 correspondant à l'aile 33 du profilé 30, par l'aile 51 de ce profilé 47, par le prolongement virtuel plan de l'aile du profilé 47 qui correspond à l'aile 31 du profilé 30, et par un plan passant par le bord 52 de l'aile 51 et disposé parallèlement à l'aile du profilé 47 correspondant à l'aile 33 du profilé 30.

Si l'on considère deux montants d'une

même paire, les liens souples 79 servent au guidage,
le long de ces montants, des extrémités respectives
de deux bômes rectilignes, horizontales 80, 81, rigides
mais télescopiques de façon à autoriser par leur
raccourcissement ou leur allongement le pivotement de
ces montants, par rapport aux platines correspondantes,
se traduisant par un rapprochement mutuel ou un éloignement
mutuel des liens souples tels que 79.

A cet effet, avantageusement, chacune des bômes 80 et 81 est définie sur la majeure partie de 25 sa longueur, sans excéder toutefois une distance correspondant à l'écartement minimal entre les liens tels que 79 des deux montants 3 et 4 correspondants, par un fourreau rectiligne horizontal, respectivement 82 ou 83, dont le prolongement jusqu'au deux liens souples 79 correspondants est assuré par deux pistons rectilignes tels que, respectivement, 84 et 85, montés au coulissement

dans ce fourreau et portant à leurs extrémités situées hors de celui-ci une sphère, telle que respectivement 86 ou 87, présentant un alésage vertical par lequel elle est engagée sur le lien 79 correspondant; lorsque les 5 montants de la paire considérée occupent leur position illustrée à la figure 2, dans laquelle leurs volets respectifs 28 et 29 sont orientés perpendiculairement au support 1, les sphères telles que 86 et 87 sont au contact de l'aile 33 du profilé 30 du montant 3 et 10 de l'aile correspondante du profilé 47 du montant 4, et affleurent un plan vertical virtuel passant par les bords 36 et 52 de ces profilés.

Les sphères respectives 86 des deux pistons 84 de la bôme inférieure 80 portent, respectivement vers 15 l'aile 33 du profilé 30 et vers l'aile correspondante du profilé 47, un doigt respectif solidaire tel que 94 engagé, moyennant une possibilité de coulissement vertical relatif limité, dans une fente verticale respective, telle que 95, de cette aile et la position de la baume infé-20 rieure 80 le long des montants 3 et 4 peut être réglée et fixée par l'intermédiaire de moyens tels que deux ridoirs verticaux 96 dont chacun relie un anneau respectif 97 engagé au coulissement horizontal le long de l'un, respectif, des pistons 84 de cette bôme 80 à une zone 98, située en dessous de cet anneau 97, à l'aplomb 25 de celui-ci, du volet 28 ou 29 du montant 3 ou 4 correspondant ; la bôme 81 est par contre libre au coulissement vertical le long des montants, entre la bôme inférieure 80 et les pattes supérieures 77 de support des 30 liens souples 79.

Sur la totalité de leur longueur, les fourreaux de bôme 82 et 83 portent à l'opposé du support 1 une plaque plate respective 88 ou 89, présentant ellemême, à l'opposé du support 1, une face verticale plane, 5 respectivement 90 ou 91, qui affleure également le plan virtuel passant par les bords 36 et 52 lorsque les montants 3 et 4 de la paire correspondante occupe leur position illustrée à la figure 2; sur cette face sont disposés, répartis dans la longueur du fourreau de 10 baume 82 ou 83, des moyens de liaison amovible pour un panneau souple, par exemple constitués par des boutons tournants tels que 92 et 93, du type utilisé pour la fixation des bâches.

En complément de chacune des paires de 5 montants ainsi constituées, la présente invention prévoit l'utilisation d'un panneau souple respectif 99, tel qu'une toile peinte, qui va être décrit à présent en référence à l'ensemble des figures.

Un tel panneau présente avantageusement,

lorsqu'il est à plat, une forme rectangulaire définie
par deux bords alors rectilignes, parallèles tels que 100,
dont chacun présente deux extrémités entre lesquelles
sa longueur est au plus écale à celle des profilés 30, 36,
47, 48 des montants 3, 4, et par lesquels il se

raccorde à deux autres bords 101, 102, également rectilignes lorsque le panneau 99 est à plat, et destinés
à être placés horizontalement en constituant respectivemen
un bord inférieur et un bord supérieur.

L'une des phases préalables de la mise en oeuvre du procédé selon l'invention étant la mise en place des montants 3, 4 sur le support 1, une autre

étape préalable de cette mise en oeuvre consiste à aménager, le long de chacun des bords 100 destinésà être placés verticalement, un jonc flexible correspondant 103 avantageusement formé par emprisonnement, 5 dans un ourlet de ce bord 100, d'une ralingue 104 qui, lorsque le panneau est à plat, est rectiligne et présente des extrémités coîncidant sensiblement avec celles du bord 100 ; les joncs flexibles 103 ainsi définis, rectilignes et parallèles lorsque le panneau 10 est à plat, définissent le long de chacun des bords 100 de celui-ci une zone présentant une épaisseur supérieure à celle des zones du panneau immédiatement adjacentes; en comparaison avec les dimensions des montants 3 et 4, chaque jonc 103 et l'ourlet qui le contient, supposés verticaux et rectilignes, présentent en coupe par un quelconque plan horizontal une section susceptible d'être contenue dans celle d'une gorge 49 ou 50 et l'épaisseur de la zone du panneau immédiatement adjacente jonc est inférieure à l'épaisseur e de la fente 45 20 ou de la fente 50 de telle sorte que cette zone puisse s'engager dans cette fente lorsque le jonc est engagé dans la gorge correspondante ; toutefois, le jonc 103 définit dans le panneau 99 une zone d'épaisseur supérieure à l'épaisseur e de telle sorte qu'un jonc 103 situé à l'intérieur d'une gorge 46 ou 49 ne puisse s'en dégager par franchissement, suivant une direction horizontale, de la fente correspondante 45 ou 50 ; cette surépaisseur est définie, dans le cas où le jonc 103 est défini par une ralingue 104, par le diamètre de cette 30 ralingue augmenté de deux fois l'épaisseur du matériau constituant le panneau 99, supposé initialement d'épaisseur uniforme.

En outre, si l'on considère le panneau 99 à plat, la distance entre les deux joncs 103 équipant respectivement l'un et l'autre de ses bords 100 destinés à être placés verticalement est supérieure à l'écartement développé entre les fentes 45, 50 des montants 3, 4 d'une paire lorsque les platines respectives 6, 8, 10 de ces montants sont solidarisées avec le support 1, c'est-à-dire mutuellement par l'intermédiaire de ce dernier, et lorsque ces montants occupent leur position de rapprochement mutuel illustrée à la figure 3 en ce qui concerne le montant 4 ; on entend par écartement développé entre les fentes la somme de la distance séparant, horizontalement, les bords 36 et 52 correspondant aux deux montants de la paire, augmentée des distances séparant horizontalement respectivement le bord 52 de la fente 50 et le bord 36 de la fente 45. Toutefois, la distance séparant les joncs 103 lorsque le panneau 99 est à plat est en outre sensiblement égale à la valeur que prend cet écartement développé entre les fentes 45 et 50 des montants 3 et 20 4 de la paire lorsque ces montants occupent leur position d'écartement mutuel illustrée à la figure 2, de telle sorte que les joncs 103 engagés respectivement à l'intérieur de la gorge 46 du montant 3 et à l'intérieur de la gorge 49 du montant 4 viennent alors en butée, hori-25 zontalement, contre les profilés définissant ces gorges à la limite respectivement de la fente 45 et de la

fente 50, et que le panneau 99 soit alors mis en tension suivant une direction horizontale, notamment entre les

30 bords 36 et 52.

Enfin, la longueur des bords 100 du panneau 99 considéré à plat, c'est-à-dire la distance séparant alors les bords 101 et 102 de celui-ci, est quant à elle sensiblement égale à la hauteur, commune, des profilés 5 30, 36, 47, 48, ou inférieure à celle-ci mais néanmoins, de préférence, voisine de celle-ci ; le long des bords 101 et 102 sont répartis, d'une façon identique à la façon dont, respectivement, les boutons tournant 92 sont répartis le long du fourreau 82 et les boutons tournant 10 93 sont répartis le long du fourreau 83, des oeillets oblongs, respectivement 105 et 106, aptes à permettre le passage d'un bouton tournant respectif 92, 93 lorsque ce bouton occupe une orientation déterminée, et à empêcher ce passage en bloquant le panneau 99 entre le bouton 15 tournant 92 ou 93 et la plaque de bôme respective 88 ou 89 après rotation du bouton tournant de 90° (position illustrée aux figures) ; en outre, à proximité de l'intersection entre le bord 102 et chacun des bords 100 est prévu un oeillet respectif 106 apte à recevoir un 20 mousqueton respectif 107 de liaison avec une cosse 73 d'un brin 71 d'un lien souple 70 (voir la figure 6). Si l'on considère un panneau 99 ainsi équipé et une paire de montants 3, 4 réalisés comme il a été décrit, et montés sur le support 1 par l'intermédiaire 25 des platines correspondantes 6, 8, 10, avec les caractéristiques dimensionnelles relatives décrites plus haut, la mise en oeuvre du procédé selon l'invention s'effectue de la façon suivante, à partir d'un état initial dans

- les montants 3 et 4 de la paire occupent leur position de rapprochement mutuel illustrée à la

lequel:

figure 3 en ce qui concerne le montant 4, par un positionnement approprié des vérins associés 53, 54, obtenu par action sur les treuils 61 disposés sur les platines inférieures 6, à proximité immédiate de 5 l'extrémité inférieure des montants respectivement associés.

- les montants 3, 4 sont libres de tout panneau 99, ce qui signifie en particulier que les gorges 46 et 49 sont vides de tout jonc 103,
- la bôme supérieure 81 repose sur la bôme inférieure 80 à l'extrémité inférieure des montants 3, 4, les pistons 84 et 85 occupant leur position de retrait maximal à l'intérieur des fourreaux 82 et 83 et les boutons tournants 92, 93 occupant une position de libre accès pour des oeillets éventuels tels que 105 et 106,
- les cosses 73 des liens 70 sont situées à l'extrémité inférieure de la gorge respectivement correspondante 46, 49, alors que l'autre cosse 74 de 20 chaque lien 70 est située à proximité immédiate de l'extrémité supérieure du montant et porte, par l'intermédiaire d'un mousqueton 109, un lien souple 110 qui pend librement vers le bas, de préférence jusqu'en dessous de l'extrémité inférieure du montant 3, 4 correspondant.

Avantageusement, le panneau 99 muni des joncs 103 se présente sous la forme d'un rouleau 111 d'axe 112, le bord libre à l'enroulement étant constitué par le bord 102 destiné à devenir le bord supérieur du panneau 99 après montage de ce dernier sur les montants 3, 4.

13 3 7 7 1

Une première opération consiste alors à amener le rouleau 111 sous la paire de montants 3, 4 considérée, en immobilisant l'axe 112 dans une position horizontale et parallèle au support 1 sous cette paire 5 de montants.

A cet effet, on prévoit avantageusement sur chacune des platines inférieures 6 des moyens de solidarisation rigide mais amovible (non représentés) pour une platine de manoeuvre respective 113 présentant une extrémité supérieure 114 de liaison avec la platine 10 inférieure 6, et une extrémité inférieure 115 munie d'une cale 116 d'appui sur le support 1 de telle sorte que cette platine occupe une position d'ensemble verticale lorsqu'elle est solidarisée avec la platine inférieure 6 correspondante ; à proximité de son extrémité inférieure 115, chaque platine de manoeuvre 113 porte une potence 117 en saillie à l'opposé du support 1, laquelle potence 117 porte elle-même un palier 118 de réception d'un arbre rectiligne 121 qui, traversant le rouleau 111 de part en part suivant l'axe 112, matérialise cet axe ; en outre, la platine de manoeuvre 113 porte, à l'opposé du support 1 entre la potence 117 et l'extrémité supérieure 114, un treuil 119 présentant un axe 120 de rotation par rapport à la platine 113, lequel axe 120 est disposé horizontalement lorsque la platine 25 113 est solidarisée avec une platine inférieure 6.

15

20

Lorsque de telles platines de manoeuvre 113 sont prévues, on monte une platine de manoeuvre respective sur chacune des platines inférieures 6 associées respectivement à l'un et l'autre des montants 3, 30 4 de la paire, et on dispose l'arbre 121 du rouleau sur

les paliers 118 des potences 117 de ces platines de manoeuvre 113, comme il est illustré à la figure 1, de telle sorte que l'axe 112 du rouleau 111 soit disposé horizontalement, parallèlement au support 1.

Alors, on dégage du rouleau 111 l'extrémité 102 du panneau 99, et l'on présente les extrémités des joncs 103 qui correspondent à ce bord 102 respectivement sous l'extrémité inférieure de la gorge 46 et sous l'extrémité inférieure de la gorge 49, pour accrocher chaque anneau 108, par un mousqueton 107, à la cosse 73 correspondante; d'autre part, on enroule sur chacun des treuils 119 une zone d'extrémité inférieure du lien souple 110 pendant sous le montant 3, 4 correspondant.

Alors, on engage dans chacune des gorges 15 46, 49 l'extrémité du jonc 103 ainsi présentée sous cette gorge, en engageant la zone du panneau 99 immédiatement adjacente à ce jonc dans la fente correspondante 45, 50, puis, en agissant sur les treuils 119 dans le sens de l'enroulement des liens souples 110, on provoque par traction sur les cosses 74 vers le bas un mouvement ascendant des cosses 73, et par conséquent un hissage du panneau 99 moyennant un coulissement vertical des joncs 103 dans les gorges 46 et 49, et 25 un coulissement des zones du panneau 99 immédiatement adjacentes aux joncs103 dans les fentes 45 et 50 ; lors de ce hissage, les oeillets 106 aménagés à proximité du bord 102 du panneau se présentent face aux boutons supérieure 81 alors en position tournant 93 de la bôme 30 extrême basse et l'on engage alors chacun de ces boutons 93 dans un oeillet 106 correspondant pour les solidariser ensuite mutuellement par rotation de chaque bouton 93 de 90°; ensuite, la bôme supérieure 81 accompagne, par coulissement le long des liens 79, le mouvement ascendant du bord 102 du panneau 99.

5 Lorsque ce bord 102 parvient ainsi à proximité immédiate de l'extrémité supérieure des gorges 46 et 49, les cosses 74 parviennent à proximité immédiate des crochets de fixation réglables 76, sur lesquels on les engage alors comme il est illustré à la 10 figure 5; le lien souple 110 et le mousqueton 109 peuvent alors être détachés de la cosse 74 respective, dont l'accrochage sur un crochet 76 assure la retenue du panneau 99 par son bord supérieur 102 ; en outre, face à chacun des boutons tournants 92 de la bôme infé-15 rieure 80 se trouve alors placé un oeillet 105 que l'on engage sur ce bouton tournant 92 avant de tourner celui-ci de 90° pour assurer une solidarisation mutuelle ; en outre, avantageusement, on engage alors les doigts 94 prévus sur les sphères d'extrémité 86 des pistons 20 84 de la bôme inférieure 80 dans des oeillets (non représentés) prévus à proximité immédiate de l'intersection du bord 101 avec l'un et l'autre des bords 100 du panneau 99.

Ensuite, par un réglage de niveau de 25 la bôme inférieure 80 au moyen des ridoirs 96, et par un réglage de niveau des crochets 76, on ajuste le positionnement vertical du panneau 99 sur les montants 3, 4 et l'on met le panneau 99 en tension suivant la direction verticale.

30 Ensuite, en agissant sur les treuils 61 associés à l'un et l'autre des montants 3, 4 de la paire,

on provoque l'écartement relatif de ces montants, jusqu'à la position illustrée à la figure 2, dans laquelle le panneau est mis en tension suivant une direction horizontale, comme il a été dit plus haut ; lors de ce mouvement, les pistons de bôme 84 et 85 coulissent à l'intérieur des fourreaux correspondants 82, 83 dans le sens de l'allongement des baumes inférieure 80 et supérieure 81.

Les platines 113 sont alors séparées des 10 platines inférieures 6, cette opération pouvant naturellement être effectuée dès lors que les cosses 74 ont été accrochées sur les crochets 76.

On remarquera que, dans la position de mise en tension d'un panneau 99 illustrée à la figure 2, et dans le cas d'une paire intermédiaire de montants 3, 4, chacun de ces montants peut venir à proximité immédiate d'un montant immédiatement voisin, appartenant à une autre paire, par les bords 36 et 52 des profilés 30 et 47, si bien qu'il est possible d'assurer une continuité 20 visuelle correcte entre les panneaux 99 associés à deux paires voisines de montants 3, 4 ; le réglage de niveau autorisé par les ridoirs 96 et les crochets 76 permet d'ajuster au mieux les positions relatives des différents panneaux 99 pour assurer une continuité entre les motifs qu'ils peuvent porter, lesquels motifs ont pu être réalisés en atelier, avant formation du rouleau 111.

Le démontage d'un panneau 99 ainsi tendu sur une paire de montants 3, 4 peut quant à lui 30 s'opérer de la façon suivante. Par action sur les treuils 61, on provoque un rapprochement mutuel des montants 3, 4 de la paire; d'autre part, on solidarise avec les platines inférieures 6 associées respectivement à l'un et l'autre montants 5 des platines de manoeuvre 113, on accroche à chacune des cosses 74, par un mousqueton 109, un lien souple 110 enroulé sur le treuil 119 de la platine de manoeuvre 113 correspondant au même montant, on désolidarise les oeillets 105 des boutons tournant 92 par rotation de 0 ces derniers sur 90° et l'on libère le bord inférieur 101 du panneau des doigts 94 de la bôme inférieure 80.

Alors, on dégage les cosses 74 des crochets 76 et, le cas échéant en tirant vers le bas sur le bord inférieur 101, on provoque un coulissement des joncs 103 et des zones du panneau 99 immédiatement adjacentes vers le bas le long des gorges 46 et 49 et le long des fentes 45 et 50, ce qui se traduit par un mouvement ascendant des cosses 74; avantageusement, on enroule à nouveau progressivement, au fur et à mesure de sa descente, 20 le panneau 99 sous forme d'un rouleau 111 autour d'un arbre 121 préalablement placé dans les paliers 118 des potences 117 des platines 113.

Lorsque, au cours de la descente du panneau 99, la bôme supérieure 81 qui accompagne son bord supérieur 102 parvient au contact de la bôme inférieure 80, on dégage les œillets 106 par rotation des boutons tournants 93 pour autoriser la poursuite de la descente du panneau.

Lorsque, enfin, le bord supérieur 102 30 du panneau parvient à l'extrémité inférieure des gorges 46 et 49, on détache des cosses 73 les mousquetons 107 pour libérer totalement le panneau dont on termine l'enroulement; au cours de ces opérations, chaque treuil 119 est utilisé à la retenue par l'intermédiaire du lien souple 110 correspondant.

On peut alors séparer l'arbre 113 du rouleau 111 vis-à-vis des paliers 118 des potences 117 des platines 113, séparer les liens souples 110 des treuils 119, et démonter les platines 113 vis-à-vis des platines inférieures 6, si bien que l'on retrouve l'état initial décrit plus haut.

5

10

Le panneau 99 peut ensuite être remonté de la même façon sur d'autres montants 3, 4 dont les caractéristiques dimensionnelles sont choisies en fonction de celles de ce panneau 99 de la façon décrite 15 plus haut ; de même, les montants 3, 4 existant peuvent être équipés d'un panneau 99 que l'on a pourvu des caractéristiques dimensionnelles appropriées, décrites plus haut.

On remarquera que, dès lors que les platines

6, 8, 10 des différents montants ont été solidarisées
avec le support 1, toutes les opérations de mise en place
d'un panneau 99 sur les montants 3, 4 ou de démontage
d'un tel panneau s'effectuent depuis l'extrémité inférieure des montants, si bien que la hauteur de ces der
25 niers, c'est-à-dire également la hauteur des panneaux
dont on les équipe, n'est pas critique et que l'on peut
par conséquent couvrir grâce à l'invention toute la
hauteur d'un mur, par exemple, sans devoir intervenir
ailleurs qu'au pied de celui-ci, dans des conditions

30 de confort et de sécurité appréciables.

Naturellement, le mode de mise en oeuvre de l'invention qui vient d'être décrit ne constitue qu'un exemple non limitatif, et l'on pourra prévoir de nombreuses variantes sans sortir pour autant du cadre de la présente invention.

Par exemple, dans le cas de montants 3, 4 voisins appartenant à des paires différentes, on pourra prévoir une dissociation totale des platines de montage 6, 8, 10 de ces montants, de même que l'on pourra prévoir 10 des platines 6, 8, 10 communes à ces montants comme il a été décrit, mais présentant toutefois une forme différente d'une forme plane afin de permettre l'équipement de supports1 présentant, lorsqu'ils sont vus en coupe par un plan horizontal, une forme non rectiligne; l'homme du métier veillera alors à choisir la position de ces montants voisins correspondant à la mise en tension des panneaux respectifs (position de la figure 2 en ce qui concerne l'exemple décrit ci-dessus) de façon à assurer une continuité aussi bonne que possible entre les panneaux voisins à l'état tendu. De même, la réalisation pratique des montants, des

ξ.

25

30

35

De même, la réalisation pratique des montants, des moyens destinés à rapprocher ou écarter mutuellement les montants d'une même paire, des moyens permettant de hisser ou de descendre un panneau sur une paire de montants par action à l'extrémité inférieure de ces derniers pourront également être choisis différents de ceux qui ont été décrits, sans que l'on sorte pour autant du cadre de la présente invention. En particulier, le mode de déplacement des montants 3, 4 par rapport aux platines 6, 8, 10 en vue de la mise en tension ou de la détente d'un panneau 99 associé pourra impliquer non seulement le mouvement de pivotement décrit, mais plus généralement tout mouvement se traduisant par un déplacement des fentes de ces montants suivant une direction présentant une composante perpendiculaire à celles-ci et parallèle aux platines de montage avec rapprochement ou éloignement mutuel de ces fentes; en outre, l'un des montants de chaque paire pourra également être prévu fixe par rapport au support.

Enfin, on pourra prévoir un certain nombre de dispositions accessoires, comme par exemple la présence d'un cadre 122 qui, dans le cas de paires de montants juxtaposées, entourera l'ensemble de la juxtaposition comme il est illustré ou, dans le cas d'une paire isolée de montants 3, 4, entourera cette paire.

Avantageusement, ce cadre 122 sera pour l'essentiel fixe par rapport au support 1 et, si l'on suppose ce dernier vertical comme il a été décrit précédemment, comportera notamment deux bandeaux latéraux 10 verticaux 123, 124 fixés sur le support 1 dans des positions telles qu'ils jouxtent étroitement le bord 36 ou 52 du montant 3 ou 4 respectivement voisin lorsque ce montant se trouve dans une position de mise en tension du panneau 99 associé (position correspondant à celle 15 qui est illustrée à la figure 2, mais dans le cas des montants extrêmes qui ne sont pas juxtaposés à un montant d'une autre paire) ; ce cadre 122 comportera par ailleurs deux bandeaux horizontaux, respectivement inférieur 125 et supérieur 126 également fixes par rapport 20 au support 1 et reliant les bandeaux latéraux 123, 124 entre eux respectivement immédiatement en dessous des montants 3, 4 et de l'ensemble des accessoires tels que les treuils 61, et au-dessus des montants 3, 4 et de 25 l'ensemble des accessoires tels que les potences 68 portant les poulies 64.

De préférence, lorsqu'un tel cadre 122 sera prévu, on prévoira également un bandeau inférieur 127 et un bandeau supérieur 128 couvrant respectivement la zone d'extrémité inférieure des montants 3, 4 et les accessoires prévus à ce niveau, tels que les treuils 61, et les extrémités supérieures respectives des montants

3, 4 et les accessoires tels que les poulies 64 prévus à ce niveau, cette couverture s'étendant jusqu'au-dessus du niveau supérieur possible pour le bord inférieur 101 d'un panneau 99 dans le cas du bandeau 127, et jusqu'en dessous du niveau inférieur possible pour un bord supérieur 102 d'un panneau 99 dans le cas du bandeau supérieur 128.

Le bandeau 127 sera porté par le cadre 122 de façon amovible, de telle sorte que l'on puisse avoir aisément accès aux extrémités inférieures des montants 3, 4, aux treuils tels que 61 et aux moyens de fixation amovible pour les platines de manoeuvre 113, et que les montants 3, 4 puissent accomplir leur mouvement relatif de rapprochement mutuel sans entrave en dépit d'un positionnement du bandeau 127 au plus près 15 des bords 36 et 52 lorsque les montants 3, 4 occupent leur position de mise en tension d'un panneau ; divers moyens pourront être choisis à cet effet par l'homme du métier sans sortir pour autant du cadre de la présente invention, compte tenu de ce que le bandeau 127 sera 20 généralement accessible.

En ce qui concerne le bandeau 128, de préférence également placé à proximité immédiate des bords 36 et 52 lorsque les montants occupent leur 25 position de mise en tension d'un panneau 99 illustré à la figure 2, l'homme du métier prévoira tout moyen approprié de déplacement par rapport à cette position dans le but de permettre le passage des montants à leur position de détente du panneau illustré à la figure 3, sans qu'il soit pour autant nécessaire d'intervenir au niveau du bandeau 128 lui-même; à cet effet, dans l'exemple illustré, on a réalisé le bandeau 128 sous

forme de plusieurs tronçons, à chaque paire de montants 3, 4 étant associésun tronçon central 129 fixé de façon solidaire au bandeau supérieur 126 en regard d'une zone intermédiaire entre les montants 3 et 4, deux tronçons latéraux 130, 131 dont chacun est et articulé sur le tronçon central 129 autour d'un axe vertical respectif 132,133 et se trouve placé en regard d'un des montants 3, 4 de la paire ; chacun des tronçons 130, 131 est relié au montant 3, 4 face auquel il est respectivement placé, par une biellette horizontale respective 134, 135 articulée sur ce tronçon et sur ce montant autour d'axes verticaux de telle sorte que le mouvement d'un montant 3, 4 dans le sens d'une détente d'un panneau (de la position de la 15 figure 2 à celle de la figure 3) s'accompagne automatiquement d'un écartement du tronçon 130, 131 par rapport à lui et que le mouvement inverse du montant s'accompagne automatiquement d'un placement de ce tronçon à proximité immédiate du bord 36 ou 52, et du panneau 9 éventuel, les tronçons 129, 130, 131 20 définissent alors un bandeau 128 d'apparence continue du bandeau 23 au bandeau 124 ; naturellement, d'autres moyens pourraient être choisis à cet effet sans que l'on sorte du cadre de la présente invention.

2 33 7 2

## REVENDICATIONS

1. Procédé de montage, sur un support (1) approximativement vertical tel qu'un mur, d'un panneau souple (99) tel qu'une toile peinte, présentant deux paires de bord mutuellement opposés, les bords (100) d'une première paire étant rectilignes et parallèles lorsque le panneau (99) est à plat et présentant des extrémités par lesquelles ils se raccordent aux bords (101, 102) de la seconde paire,

caractérisé par la succession des étapes consistant à :

- a) d'une part constituer, respectivement
  le long de l'un et l'autre des bords (100) de la
  première paire, deux joncs flexibles (103) de section
  déterminée présentant des extrémités coincidant sensiblement avec celles des bords (100) de la première

  15 paire et définissent des zones d'une épaisseur supérieure
  à celle des zones du panneau (99) immédiatement adjacentes, les joncs (103) étant rectilignes, de longueur
  déterminée entre leurs extrémités, et parallèles, espacés
  d'un écartement déterminé lorsque le panneau (99) est

  20 à plat,
- d'autre part constituer sur le support

  (1) deux gorges (46, 49) continues, rectilignes, parallèles, approximativement verticales, espacées d'un écartement déterminé, et dont chacune présente une section déterminée, une extrémité inférieure ouverte, une extrémité supérieure distante de l'extrémité inférieure d'une longueur de gorge déterminée, et une fente (45, 50) rectiligne continue s'étendant approximativement verticalement de l'extrémité inférieure à l'extrémité supérieure et constituant pour ladite gorge (46, 49) un rétrécissement de largeur déterminée (e),

- la longueur de chaque gorge (46, 49)
étant au moins égale à la longueur d'un jonc respectif
(103) et la section de ladite gorge (46, 49) étant apte
à contenir celle de ce jonc (103), ladite largeur (e)
5 étant intermédiaire entre lesdites épaisseurs, et
l'écartement entre les gorges (46, 49) étant inférieur
à l'écartement entre les joncs (103),

b) introduire dans chaque gorge (46, 49), par l'extrémité inférieure de celle-ci et par l'un (102) 10 des bords (101, 102) de la seconde paire, une zone d'extrémité dudit jonc (103) respectif en engageant dans la fente (45, 50) de cette gorge (46, 49) une zone du panneau (99) immédiatement adjacente à ce jonc (103),

c) appliquer une traction vers le haut

15 audit bord (102) de la seconde paire pour hisser le
panneau souple (99) moyennant un coulissement des joncs
(103) dans les gorges (46, 49) et des zones du panneau
(99) immédiatement adjacentes à ces joncs (103) dans
les fentes (45, 50), jusqu'à ce que les joncs (103)

20 soient totalement engagés dans les gorges (46, 49),

d) immobiliser ledit bord (102) de la seconde paire,

e) écarter mutuellement les fentes (45, 50) des gorges (46, 49) pour tendre le panneau (99).

2. Procédé de montage, sur un support (1) approximativement vertical tel qu'un mur, d'un panneau souple (99) tel qu'une toile peinte, présentant deux paires de bord mutuellement opposés, les bords (100) d'une première paire étant rectilignes et parallèles lorsque le panneau est à plat et présentant des extrémités par lesquelles ils se raccordent aux bords (102,

103) de la seconde paire, ledit panneau (99) comportant, respectivement le long de l'un et l'autre des bords (100) de la première paire, deux joncs flexibles (103) de section déterminée qui présentent des extrémités 5 coıncidant sensiblement avec celles des bords (100) de la première paire et définissent des zones d'épaisseur supérieure à celle des zones du panneau (99) immédiatement adjacentes, ces joncs (103) étant rectilignes, de longueur déterminée entre leurs extrémités, et 10 parallèles, espacés d'un écartement déterminé lorsque le panneau (99) est à plat, caractérisé par la succession des étapes consistant à : a) constituer sur le support (99) deux gorges (46, 49) continues, rectilignes, parallèles, 15 approximativement verticales, espacées d'un écartement déterminé, chacune de ces gorges (46, 49) présentant une section déterminée, une extrémité inférieure ouverte,

rieure d'une longueur de gorge (46, 49) déterminée, et

20 une fente rectiligne (45, 50) continue s'étendant
approximativement verticalement de l'extrémité inférieure
à l'extrémité supérieure et constituant pour ladite
gorge (46, 49) un rétrécissement de largeur déterminée
(e),

une extrémité supérieure distante de l'extrémité infé-

25 - la longueur de chaque gorge (46, 49) étant au moins égale à la longueur d'un jonc respectif (103) et la section de ladite gorge (46, 49) étant apte à contenir celle de ce jonc (103), ladite largeur (e) étant intermédiaire entre lesdites épaisseurs, et 30 L'écartement entre les gorges (46, 49) étant inférieur à l'écartement entre les joncs (103),

- b) introduire dans chaque gorge (46, 49),
  par l'extrémité inférieure de celle-ci et par l'un (102)
  des bords (101, 102) de la seconde paire, une zone
  d'extrémité dudit jonc (103) respectif en engageant
  5 dans la fente (45, 50) de cette gorge (46, 49) une zone
  du panneau (99) immédiatement adjacente à ce jonc (103),
  - c) appliquer une traction vers le haut audit bord (102) de la seconde paire pour hisser le panneau souple (99) moyennant un coulissement des joncs (103) dans les gorges (46, 49) et des zones du panneau (99) immédiatement adjacentes à ces joncs (103) dans les fentes (45, 50), jusqu'à ce que les joncs (103) soient totalement engagés dans les gorges (46, 49),
    - d) immobiliser ledit bord (102) de la
- 15 seconde paire,

10

- e) écarter mutuellement les fentes (45, 50) des gorges (46, 49) pour tendre le panneau (99).
- 3. Procédé de montage, sur un support (1) approximativement vertical tel qu'un mur, d'un panneau souple (99) tel qu'une toile peinte, présentant deux 20 paires de bord mutuellement opposés, les bords (100) d'une première paire étant rectilignes et parallèles lorsque le panneau (99) est à plat et présentant des extrémités par lesquelles ils se raccordent aux bords 25 (101, 102) de la seconde paire, ledit support comportant deux gorges continues (46, 49), rectilignes, parallèles, approximativement verticales, espacées d'un écartement déterminé, chacune de ces gorges (46, 49) présentant une section déterminée, une extrémité inférieure ouverte, 30 une extrémité supérieure distante de l'extrémité inférieure d'une longueur de gorge (46, 49) déterminée, et une fente

- rectiligne (45, 50) continue s'étendant approximativement verticalement de l'extrémité inférieure à l'extrémité supérieure et constituant pour ladite gorge (46, 49) un rétrécissement de largeur déterminée (e),
- sensiblement avec celles des bords (100) de la première paire et définissent des zones d'une épaisseur supérieure à celle des zones du panneau (99) immédiatement adjacentes, les joncs (103) étant rectilignes, de longueur déterminée entre leurs extrémités, et parallèles,
- 15 espacés d'un écartement déterminé lorsque le panneau (99) est à plat,
- la longueur de chaque jonc (103) étant au plus égale à la longueur d'une gorge respective (46, 49) et la section dudit jonc (103) étant apte à être contenue 20 dans celle de cette gorge (46, 49), lesdites épaisseurs étant respectivement supérieure et inférieure à ladite largeur (e), et l'écartement entre les joncs (103) étant supérieur à l'écartement entre les gorges (46, 49),
- b) introduire dans chaque gorge (46, 49),
  25 par l'extrémité inférieure de celle-ci et par l'un (102)
  des bords (101, 102) de la seconde paire, une zone
  d'extrémité du jonc respectif (103) en engageant dans
  la fente (45, 50) de cette gorge (46, 49) une zone du
  panneau immédiatement adjacente à ce jonc (103),
- 30 c) appliquer une traction vers le haut audit bord (102) de la seconde paire pour hisser le

ប្រធាននេះនេះ

panneau souple (99) moyennant un coulissement des joncs (103) dans les gorges (46, 49) et des zones du panneau (99) immédiatement adjacentes à ces joncs (103) dans les fentes (45, 50), jusqu'à ce que les joncs (103) soient totalement engagés dans les gorges (46, 49),

- d) immobiliser ledit bord (102) de la seconde paire,
- e) écarter mutuellement les fentes (45, 50) des gorges (46, 49) pour tendre le panneau (99).
- 4. Procédé de montage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que, entre les étapes d et e, on immobilise également l'autre bord (101) de la seconde paire en mettant le panneau (99) en tension suivant une direction approximativement verticale.
  - 5. Procédé de montage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'on met en oeuvre les étapes b, c, d exclusivement par action à proximité de ladite extrémité inférieure.
- du procédé selon l'une quelconque des revendications

  1 à 5, présentant deux paires de bord mutuellement
  opposés, les bords (100) d'une première paire étant
  rectilignes et parallèles lorsque le panneau (99) est

  25 à plat et présentant des extrémités par lesquelles ils
  se raccordent aux bords (101, 102) de la seconde paire,
  caractérisé en ce qu'il comprend, respectivement le
  long de l'un et l'autre des bords (100) de la première
  paire, deux joncs flexibles (103) qui présentent des

  30 extrémités coïncidant sensiblement avec celles des
  bords (100) de la première paire et définissent des

zones d'une épaisseur supérieure à celle des zones du panneau (99) immédiatement adjacentes, ces joncs (103) étant rectilignes, et parallèles, lorsque le panneau (99) est à plat.

- 7. Panneau souple selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens d'ancrage (108) le long de l'un des bords (101, 102) de la seconde paire, à proximité de l'un et l'autre des bords (100) de la première paire.
- 8. Panneau souple selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens d'ancrage (108) le long de chacun des bords (101, 102) de la seconde paire, à proximité de l'un et l'autre des bords (100) de la première paire.
- 9. Panneau souple selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens d'ancrage (105, 106) répartis le long de l'un des bords (101, 102) de la seconde paire.
- 10. Panneau souple selon l'une quelconque 20 des revendications 6 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens d'ancrage (105, 106) répartis le long de l'un et l'autre (101, 102) des bords de la seconde paire.
- 11. Dispositif pour la mise en oeuvre 25 du procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comporte :
  - au moins une première platine (6, 8, 10) présentant des moyens de fixation contre un support (1),
    - au moins un premier montant rectiligne
- 30 (3, 4) présentant une gorge (46, 49) continue, rectiligne, qui s'étend le long du montant (3, 4) et présente ellemême une première extrémité ouverte, une deuxième extrémité,

in a programme and the second

et une fente rectiligne continue (45, 50) s'étendant à partir de la première extrémité vers la deuxième extrémité le long de la gorge (46, 49) en définissant un rétrécissement pour cette dernière,

- montant (3, 4) avec la platine (6, 8, 10) dans une position dans laquelle ladite fente (45, 50) est disposée parallèlement à celle-ci, à l'opposé de celle-ci par rapport au montant (3, 4), ces moyens (24, 26) autorisant un déplacement de la fente (45, 50) du montant (3, 4) par rapport à la platine (6, 8, 10) suivant une direction présentant une composante parallèle à cette dernière et perpendiculaire à ladite fente (45, 50),
- des moyens (53, 54) de déplacement du

  15 montant par rapport à la platine (6, 8, 10), pour provoquer à volonté ledit déplacement dans un sens ou dans
  l'autre,
- des moyens de levage (64, 70), comportant au moins un lien souple de levage (70) et des moyens 20 (64) de déviation de ce lien, portés par le montant (3, 4) au-délà de ladite deuxième extrémité.
- 12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que les moyens (24, 26) de liaison du montant (3, 4) avec la platine (6, 8, 10) comportent des moyens d'articulation de ce montant (3, 4) sur cette platine (6, 8, 10) autour d'un axe (25, 27) parallèle à ladite fente (45, 50), et décalé par rapport à cette dernière.
- 13. Dispositif selon la revendication 10 30 ou 11, caractérisé en ce qu'il comporte :

- au moins une deuxième platine (6, 8, 10) présentant des moyens de fixation contre un support (1),
- au moins un deuxième montant (3, 4)
  rectiligne présentant une gorge (46, 49) continue,
  5 rectiligne, qui s'étend le long du montant (3, 4) et
  présente elle-même une première extrémité ouverte, une
  deuxième extrémité, et une fente (45, 50) rectiligne
  continue s'étendant à partir de la première extrémité
  vers la deuxième extrémité le long de la gorge (46, 49)
  10 en définissant un rétrécissement pour cette dernière,
  - des moyens (24, 26) de liaison du deuxième montant (3, 4) avec la deuxième platine (6, 8, 10) dans une position dans laquelle ladite fente (45, 50) est disposée parallèlement à celle-ci, à l'opposé de celle-ci par rapport au deuxième montant (3, 4),
    - des moyens (64, 70) de levage, comportant au moins un lien souple (70) de levage et des moyens (64) de déviation de ce lien, portés par le montant (3, 4) au-delà de ladite deuxième extrémité.
- 14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce que les moyens (24, 26) de liaison du deuxième montant avec la deuxième platine (6, 8, 10) autorisent un déplacement de la fente du deuxième montant (3, 4) par rapport à la deuxième platine (6, 8, 10) suivant une direction présentant une composante parallèle à cette dernière et perpendiculaire à ladite fente (45, 50) du deuxième montant (3, 4), et en ce qu'il est prévu des moyens (53, 54) de déplacement du deuxième montant (3, 4) par rapport à la deuxième platine (6, 8, 10), pour provoquer à volonté ledit déplacement dans un sens ou dans l'autre.

15. Dispositif selon la revendication 14, caractérisé en ce que les moyens (24, 26) de liaison d'un deuxième montant (3, 4) avec la deuxième platine (6, 8, 10) comportent des moyens d'articulation de ce montant (3, 4) sur cette platine (6, 8, 10) autour d'un axe (25, 27) parallèle à ladite fente (45, 50) de ce montant (3, 4) et décalé par rapport à cette dernière.

16. Dispositif selon l'une quelconque

10 des revendications 13 à 15, caractérisé en ce que les
première et deuxième platines (6, 8, 10) sont solidarisées mutuellement, les fentes (45, 50) des premier
et deuxième montants (3, 4) étant parallèles et les
premières extrémités des gorges (46, 49) de ceux-ci

15 étant tournées identiquement, et en ce qu'il est prévu
une bôme (80) rectiligne, rigide, télescopique,
joignant lesdits montants (3, 4) perpendiculairement
à eux, entre lesdites fentes (45, 50), à proximité
immédiate desdites premières extrémités, des moyens

20 d'ancrage (92) étant répartis le long de cette bôme
(80).

17. Dispositif selon la revendication 16, caractérisé en ce qu'il est prévu des moyens (96) pour régler le niveau de la bôme (80) le long des montants (3, 4).

25

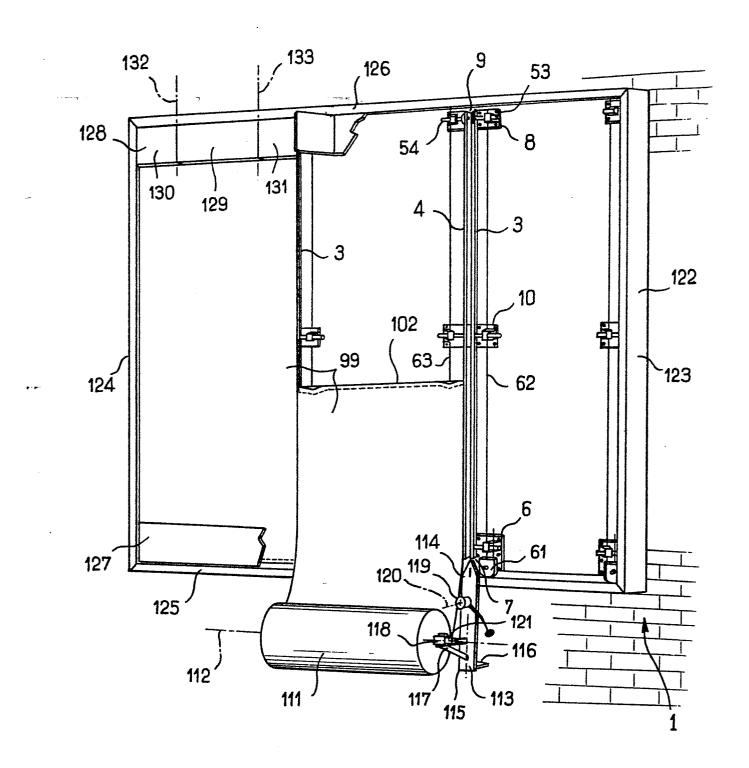
18. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 13 à 17, caractérisé en ce que les première et deuxième platines (6, 8, 10) sont solidarisées mutuellement, les fentes (45, 50) des premier et deuxième montants (3, 4) étant parallèles et les premières extrémités des gorges (46, 49) de ceux-ci étant tournées

identiquement, et en ce qu'il est prévu une bôme (81) rectiligne, rigide, télescopique, joignant lesdits montants (3, 4) perpendiculairement à eux, entre lesdites fentes (45, 50), et des moyens (79) de guidage de cette bôme (81) à la translation le long des montants (3, 4) entre lesdites première et deuxième extrémités, des moyens d'ancrage (93) étant répartis le long de cette baume.

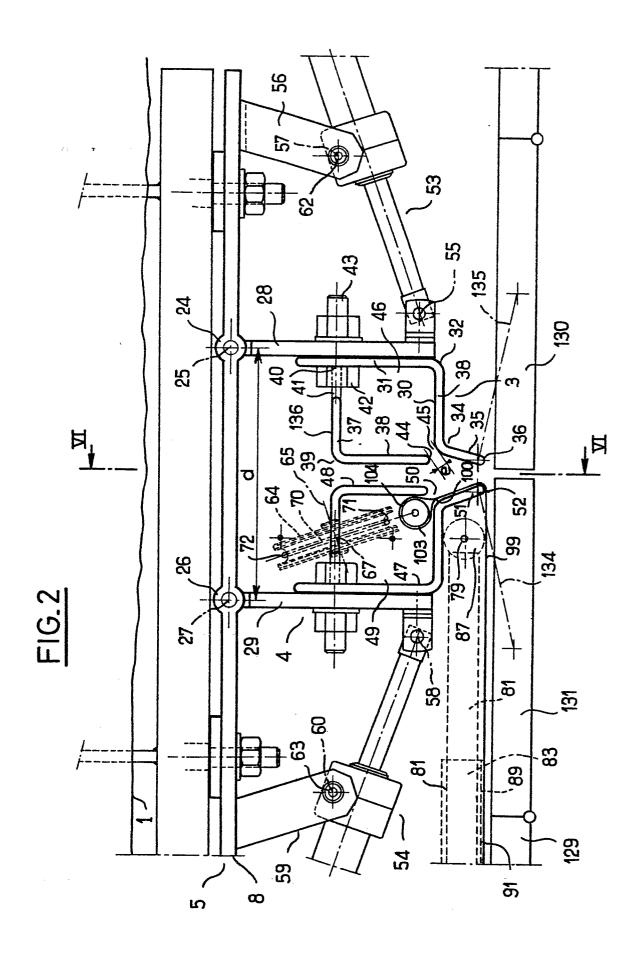
19. Dispositif selon l'une quelconque
10 des revendications 11 à 18, caractérisé en ce que des
moyens de levage comportent au moins un treuil ((119)
agissant sur ledit lien souple (70) et associé au
montant respectif (3, 4) à proximité de ladite première
extrémité respective.

des revendications 11 à 19, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (76) d'immobilisation dudit lien souple (70) par rapport au montant respectif (3, 4) à proximité de ladite première extrémité respective.

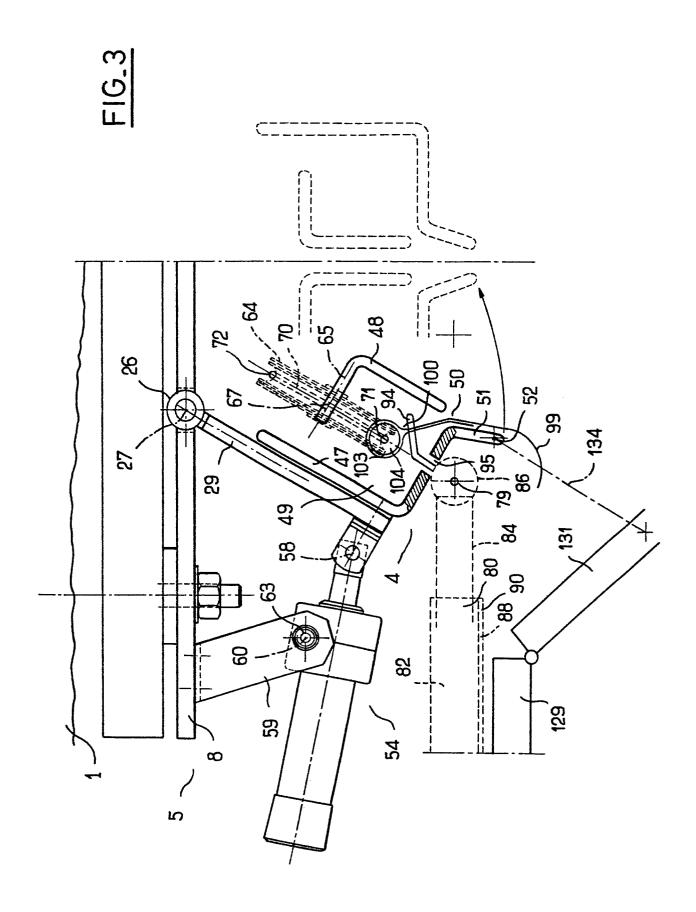
1/6

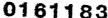


FIG\_1

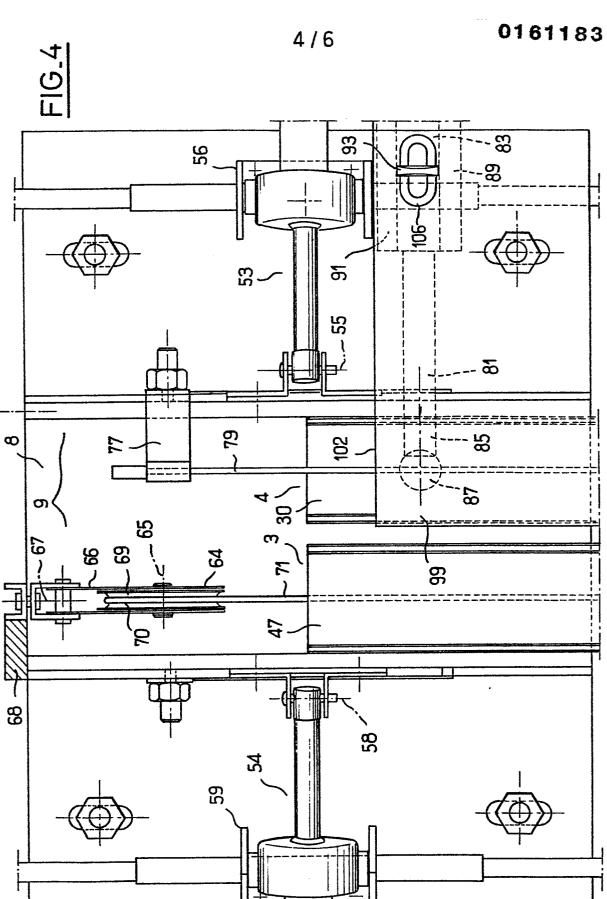


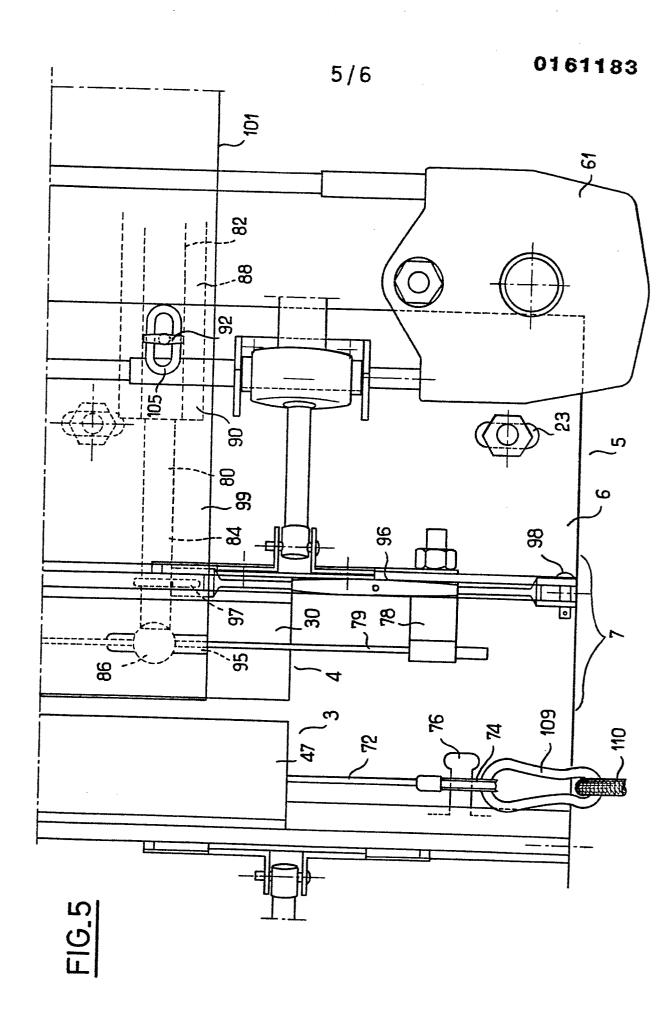
,



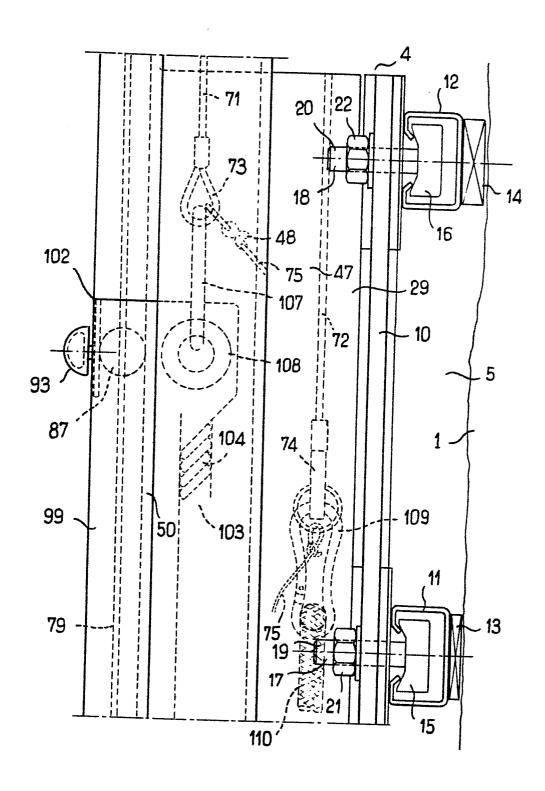


IJ





FIG\_6





## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

EP 85 40 0783

Catégorie		ec indication, en cas de besoin es pertinentes	Revendication concernee	n CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. CI 4)
А	US-A-2 329 561 CORP.) * Revendication 1-4 *	(PHC HOUSING	1,6	B 44 C 7/0
А	FR-A-2 148 930  * Revendication lignes 2-15; fig	ns 1-4; page 3,	1,11,	
A	FR-A-2 428 884 CHOQUENE) * Revendications	 (JP.P. s 1-5; figures 1-3	1,11, 19-20	
	••• ••• •			
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
				G 09 F B 44 C E 04 F
Le	présent rapport de recherche a été é	tabli pour toutes les revendications		
	Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherc 31-07-1985	he FRAN	Examinateur ISEN L.J.L.
Y:pa au A:an	CATEGORIE DES DOCUMEN articulièrement pertinent à lui seu triculièrement pertinent en com tre document de la même catégorière-plan technologique vulgation non-écrite	E : docume date de binaison avec un D : cité dan orie L : cité pou	ou principe à la ent de brevet ant dépôt ou après s la demande ir d'autres raison	ns